

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 JUN 2023
N° 35**

OBJET : Echange de terrain.

**Date de la convocation :
08/06/2023**

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de membres
présents : 11**

Nombre de votants : 13

Quorum : 08

**Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine**

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 12 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel.

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Considérant l'enquête publique du 26 septembre 2022 au 21 octobre 2022 qui a été approuvée par délibération N° 3 du 24 janvier 2023 et qui déclassifie du domaine public une portion du chemin communal dit Crucciate sur la commune de COGGIA au lieu-dit « Sumerella ».

Considérant que le 21 novembre 2022 le Commissaire Enquêteur, Monsieur ROPERS Gilles donne un avis favorable à ce déclassement (résumé de la conclusion de l'enquête).

Considérant qu'il s'agit de procéder à un échange sans contrepartie financière entre la parcelle B 1032 du domaine privé de la commune avec la parcelle B 1030 appartenant à Monsieur ABEL Jean-Marcel, Madame ABEL Elodie Claire, suite à une donation-partage consentie par leurs parents Monsieur ABEL Marc Etienne, Madame CERVIOTTI Marie Santa son épouse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide après en avoir délibéré :

- **La décision d'échanger la parcelle communale B 1032 avec la parcelle B 1030 appartenant à Monsieur ABEL Jean-Marcel, Madame ABEL Elodie Claire, suite à une donation-partage consentie par leurs parents Monsieur ABEL Marc Etienne, Madame CERVIOTTI Marie Santa son épouse.**
- **De donner à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer les actes relatifs à cet échange.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



**Le Maire,
François COGGIA**